

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 30 JUIN 2021

**08- Objet : LUD'O PARC – VALIDATION DU DOCUMENT ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR
POUR LUTTER CONTRE LE VIRUS COVID-19 ET LANCEMENT SAISON**

N° Ordre : DE-064-2021

Rapporteur : Jean François GARRABOS, vice-président au Tourisme

Nomenclature : 9.1.3 autres domaines de compétence - tourisme

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lannes, après convocation du 23 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (39) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléante

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fioux : M. Joël AREVALLILO

Francescas : -

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM. Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : M. Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Mélanie SERRES-SOLANO et MM. Serge ARNAUNE, Hugues DAVID, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Frédéric SANCHEZ

Pompiery : -

Pouézas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : -

Saint Pé Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Christophe BESSIERES, suppléant

Vianne : -

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :**Barbaste** : M. Michel DAUNES à Mme Valérie TONIN**Lavardac** : M. Georges BARBARA à Mme Isabelle SALIS**Mézin** : Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT**Nérac** : Mme Ana-Paula BES à Mme Edith BUSQUET, M. Patrice DUFAU à M. Serge ARNAUNE, Mme Stéphanie GARBAY à M. Patrick GOLFIER, M. Nicolas LACOMBE à M. Marc GELLY**Pompiery** : M. Jean-Pierre SUAREZ à M. Alain LORENZELLI**Vianne** : Mme Laurence BENLLOCH à M. Ludovic BIASOTTO**Membre absent excusé (3) :****Calignac** : M. Alban CASSAGNABERE, suppléé par Mme Stéphanie DAVID**Francescas** : Mme Paulette LABORDE**Thouars-sur-Garonne** : M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES**Membre absent non excusé (3) :****Le Nomdieu** : M. Jean-Pierre LUSSAGNET**Réaup-Lisse** : M. Pascal LEGENDRE**Sainte-Maure-de-Peyriac** : M. Robert LINOSSIER**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.**Nombre de conseillers**

En exercice : 52

Présents : 39

Votants : 48

Absents : 15

- Dont « pour » : 48

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Vu les statuts d'Albret Communauté ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'échéance de la DSP relative à l'exploitation du Lud'O Parc au 31/12/2020 sans mise en concurrence consécutive, et ainsi de la reprise en gestion directe du Lud'O Parc au 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision n°DEC-040-2021 du 29 mars 2021, validant les tarifs d'entrée de la saison 2021 au Lud'O Parc avec une ouverture au 3 juillet 2021,

Vu la décision n°DEC-099-2021 du 14 juin 2021, relative à la signature de convention de mise à disposition de personnel de la commune de Nérac pour juillet et août 2021,

Vu les recrutements effectués, en cours et éventuellement à venir pour assurer la saison,

Vu la décision n°DEC-098-2021 du 21 juin 2021 d'attribution, pour une convention d'occupation temporaire, d'un emplacement pour « l'implantation et le développement d'une activité de restauration saisonnière de type Food Truck ou équivalent » visant à assurer un service de restauration sur place,

Vu la délibération DE-056-2021 du 19 mai 2021 validant le règlement intérieur du Lud'O Parc,

Considérant que l'ensemble des procédures relatives à la reprise en régie et au lancement de la saison 2021 sont achevées ou en cours d'achèvement,

Considérant le contexte sanitaire et les mesures de précaution à prendre afin de limiter autant que possible la propagation du virus COVID-19 ;

Le Président propose de prendre acte de l'ouverture du Lud'O Parc au 3 juillet 2021 (fermeture prévue le 05/09/2021) et de valider le projet de document annexe au règlement intérieur pour lutter contre le virus COVID 19, tel que joint à la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **De prendre acte** de l'ouverture du Lud'O Parc au 3 juillet 2021 par une exploitation en régie,
- ▶ **De valider** le projet de document annexe au règlement intérieur du Lud'O Parc et d'autoriser le Président à la signer aux fins d'affichage dans l'établissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président



Alain LORENZELLI